

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2018**

L'an 2018 et le 15 MAI à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

**Présents :**

M. CITRON Jacques	X
MME CHATELAIN Danielle	X
M. CHACHIGNON Alain	X
M. LEBRET Olivier	X
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X
Mme MARTINS Rosa	X
M. COUVREUR Michel	Absent excusé
Mme AUVRAY Gaëlle	X
M. THIBAUT Serge	X
Mme DECOUX Annick	X
M. DEBORD Jean-Pierre	X
Mme HARDOUIN Gabrielle	X
Mme LHOSTE Emilie	X
M. LECOUTRE Régis	X

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13
- Votants : 13
- Absents excusés : 1
- 
- **Date de la convocation** : 04 MAI 2018

Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2018, pour la délibération relative au vote des subventions aux associations.

Vote : 10 pour et 2 absentions.

Mme LHOSTE Emilie et Mme DECOUX Annick ne participent pas au vote.

### **1- Délibération pour le FAJ FUL – 2018-028**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental pilote le fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

La participation pour 2018 est inchangée : au FUL égale à 0.77 € par habitant et la participation au FAJ égale à 0.11 € par habitant, dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie

La population totale de la Commune de BAZOCHES LES GALLERANDES est de 1 542 habitants. La participation totale au deux fonds est donc de 1 356.96 €,

Les aides allouées par le FUL/FAJ ont représentées 404.40 € pour BAZOCHES LES GALLERANDES EN 2017.

Vote du conseil : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de participer au FUL et au FAJ à hauteur de 1 356.96 € au titre de l'année 2018.

### **2- Délibération pour le jury d'assises 2019 – 2018-029**

M. le Préfet du Loiret a publié son arrêté déterminant le nombre de jurés du département pour l'année 2019.

Pour la commune de BAZOCHES LES GALLERANDES, il convient d'élire trois jurés, soit le triple du nombre prévu dans l'arrêté : 1

La liste doit être établie par le système du tirage au sort à partir des listes électorales de la commune concernée en précisant que :

- la liste préparatoire ne peut comprendre que des personnes ayant leur domicile ou leur résidence principale dans le département
- le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé dans l'arrêté
- le tirage qui correspondrait au nom d'une personne rayée de la liste des électeurs doit être considéré comme nul

Enfin, il est précisé que ne pourront être retenues, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2018.

Désignation des jurés :

- 1 - M. MONNIER Eric - 11 clos des Champarts à BAZOCHES LES GALLERANDES
- 2 - M. LUCHE Vincent - 1 résidence de la Grande Haie à BAZOCHES LES GALLERANDES
- 3 - M. DEUZE Ludovic – 1BIS rue de Malvoisine à BAZOCHES LES GALLERANDES

### **3- Projet de signature d'un bail pour l'Hôtel de la Poste :**

Le projet est remis au vote d'une prochaine assemblée.

### **4- Demande de subvention au SIERP 2018-031**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à demander une subvention au SIERP pour la fourniture et la pose d'appliques destinées à remplacer les modèles au mercure défectueux.

Le montant du devis pour 10 lampes, y compris la dépose de l'existant s'élève à 5 350.00 € HORS TAXES. Le coût unitaire d'une applique est de 535.00 €.

La subvention est de 330 € par applique.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents

- Décide la réalisation des travaux
- Retient le devis présenté par la SICAP pour un montant total de 5 535.00 € hors taxes soit 6 420.00 € TTC.
- Sollicite une subvention auprès du SIERP au titre de l'année 2018 pour la fourniture et pose de ces dix appliques.

### **5 - Création d'une commission de délégation de service public – 2018-030**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'affermage pour le service de l'eau potable se termine le 31 décembre 2019. Il convient dès à présent de procéder à une consultation pour son renouvellement.

Pour ce faire, il convient de créer une commission de délégation de service public.

La commission est composée en application de l'article L1411-5 du CGCT :

Avec voix délibérative

- Un Président, le maire ou son représentant
- trois membres du conseil municipal élus par le conseil

Avec voix consultative

- Le comptable de la collectivité
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence
- Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP

Les membres sont élus

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin de liste
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes

Rôle de la commission

- examiner les candidatures
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus
- établir un rapport motivé sur le choix du candidat
- émettre un avis sur les offres analysées
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal pour la constitution des listes.

Deux listes sont soumises au vote :

LISTE 1

M. CITRON Jacques, Président

LISTE 2

TITULAIRES : M. CHACHIGNON Alain, Mme CHATELAIN Danielle, Mme DECOUX Annick

SUPPLEANTS : M. DEBORD Jean-Pierre, M. THIBAUT Serge, M. LEBRET Olivier

La séance du conseil municipal reprend et il est procédé au vote :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne :

Avec voix délibérative :

Président : M. CITRON Jacques

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. CHACHIGNON Alain	M. DEBORD Jean-Pierre
Mme CHATELAIN Danielle	M. THIBAUT Serge
Mme DECOUX Annick	M. LEBRET Olivier

La liste 2 est retenue et complétée par :

Avec voix consultative :

M. le Trésorier de PITHIVIERS

M. le représentant de la Ministère chargé de la Concurrence

Le responsable désigné de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Mme AUVRAY, Secrétaire de la Mairie

## 6 - Affaires Générales :

### Hôtel de la poste :

Monsieur le Maire revient sur la première candidature présentée au conseil municipal.

IL indique qu'il a reçu une seconde candidature pour la reprise de l'Hôtel de la Poste. La personne sera contactée pour venir présenter son projet.

Il est rappelé que lors du précédent changement, les candidats ont pu présenter leur projet et ensuite le conseil a procédé au vote à bulletin secret pour retenir le gérant.

Il est décidé que le conseil se réunira pour décider courant mai afin de pouvoir signer le bail en juin.

Pour le bail, l'ensemble du conseil municipal est favorable à une augmentation du montant du loyer actuel (640.47 €). Toutefois, il faudra déterminer dans quelle proportion en fonction de travaux réalisés par le preneur.

Il est rappelé qu'il faudrait appliquer une augmentation modérée, la commune souhaite avant tout maintenir le restaurant en activité. Un loyer trop élevé peut être un frein.

Cependant, faut être vigilant, il sera difficile d'augmenter le loyer une fois une fois le bail signé.

Il est rappelé le problème d'accessibilité au niveau des toilettes. M. le Maire rappelle que l'ADAP prévoit une dérogation pour cette mise aux normes, compte tenu de la présence d'un mur porteur.

Il est procédé au vote pour le loyer :

750 € - 9 pour  
800 € - 3 pour  
1 abstention.

En fonction des travaux qui pourraient être pris en charge par le preneur, une carence de loyer (à déterminer) sera prévue dans le bail.

### Devis :

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

<b>GEANT DE LA FETE</b>				
1	FEU D'ARTIFICE BAZOCHES	2 940,00 €	3 528,00 €	
2	FEU D'ARTIFICE IZY	1 487,50 €	1 785,00 €	
3	OFFRE SPECIALE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE	242,30 €	290,76 €	
<b>BET LEGRAND</b>				
4	Etude de terrain, tests de perméabilité,	9 550.00 €	11 460.00 €	
<b>SAUR</b>				
5	REALISATION D'UNE MODELISATION ET D'UNE GESTION PATRIMONIALE	15 830.00 €	18 996.00 €	

- Pour les devis du Géant de la Fête, le conseil municipal est favorable pour les deux devis et pour rajouter l'offre spéciale, l'entreprise sera contactée pour voir si le pack bouquet offert peut être reporté sur IZY.

- BET LEGRAND, l'entreprise sera contactée pour refaire une offre uniquement pour le problème d'eaux pluviales dans la Grande-Rue.

- SAUR, accord du conseil sous réserve des subventions de l'Agence de l'Eau.

### Urbanisme :

Monsieur le Maire donne lecture des déclarations d'intentions d'aliéner pour lesquelles la mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Mme RENARD Lydie – 19 Ter rue de Donville

- M SORTAIS Daniel et Mme MEYER Marie - 13 bis Donville

- M. MERCIRIS Jérôme et MME BOURBILIERES Angélique 6 bis rue du Bois « Hameau de Malvoisine »

- M. DURAND Dominique – rue Neuve

- M. LUTZ Jacques et Mme POSE Joëlle – 23 rue de la Barre

- M.et Mme SCHMIDT – 3 Hameau de Stas

- M. et Mme BONJEAN – 1 rue Neuve